

COMMUNE DE VILLARSEL-SUR-MARLY

Annexe aux comptes annuels 2023

Limite d'activation, règles régissant la présentation des comptes

La limite d'activation des investissements est fixée à CHF 5'000.– conformément au Règlement des finances adopté lors de l'assemblée communale du 16.12.2021.

La présentation des comptes est conforme avec la Loi sur les finances communales (LFCo) du 22 mars 2018, l'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14 octobre 2019 et notre règlement des finances, excepté pour la dépense en lien avec le PAL (cpte 7900.5290.00), afin d'avoir une traçabilité du coût total de l'investissement consenti.

Principes relatifs à la présentation des comptes et régissant l'établissement du bilan

Selon les exigences légales, les patrimoines financier et administratifs ont été réévalués au 01.01.2022, selon MCH2.

Les durées d'amortissement correspondent à celles prévues à la directive 4 et sont appliquées pour les nouveaux investissements également.

Etat du capital propre

L'état du capital propre est présenté ci-joint.

Tableau des provisions

Aucune provision.

Tableau des immobilisations

Le tableau des immobilisations est présenté ci-joint.

Engagement hors bilan

Les engagements hors bilan sont présentés ci-joint.

Indicateurs financiers

Les indicateurs financiers sont calculés et présentés ci-joint.

Liste motivée des objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'art. 7 al. 1 du RFin communal.

Compte	Dénomination	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart
1620.3690.00	Autres charges de transferts (fonds PC)	0.00	9'000.00	Charges de + 9'000.00
Le canton a demandé à ce que les contributions encaissées, il y a de nombreuses années déjà, pour les abris PC, lui soient reversées.				
2110.3612.00	Participation au cercle scolaire intercommunal	0.00	7'261.95	Charges de + 7'291.95
2120.3612.00	Participation au cercle scolaire intercommunal	33'000.00	21'785.81	Charges de - 11'214.19
La commune de Marly ne sépare pas ces postes. De ce fait, nous n'avons pas effectué non plus de séparation au niveau du budget. Pour les comptes, par contre, il nous semblait judicieux de répartir la dépense totale. Cela a été effectué en appliquant arbitrairement une proportionnalité en fonction des 8 degrés scolaires.				
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale	123'000.00	110'000.00	Recettes de - 13'000.00
Les taxations fiscales 2023 laissent présager des rentrées fiscales inférieures à ce qui était escompté lors de l'établissement du budget. De ce fait, la provision a été estimée à un niveau inférieur.				
9100.4000.10	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année précédente	60'000.00	-4'048.65	Recettes de - 64'048.65
MCH2 engendre le fait qu'il n'y a plus de recettes à prévoir pour la fiscalité des années antérieures, car celle-ci est provisionné dans les comptes directement. Le montant estimé a dû être mis dans les comptes 2022 lors du bouclage de ceux-ci. Il en résulte une différence d'estimation. Une adaptation sera mise en oeuvre pour le budget 2025.				
9100.4000.15	Impôts sur le revenu des personnes physiques - années antérieures	0.00	12'775.00	Recettes de + 12'775.00
MCH2 engendre le fait qu'il n'y a plus de recettes à prévoir pour la fiscalité des années antérieures, car celle-ci est provisionné dans les comptes directement. Le montant estimé a dû être mis dans les comptes 2022 lors du bouclage de ceux-ci. Il en résulte une différence d'estimation.				
9100.4000.30	Impôts sur les prestations en capital	0.00	10'262.70	Recettes de + 10'262.70

Ce poste fiscal est totalement aléatoire de retraits de LPP et d'échéances de 3 ^{ème} pilier a. Par prudence, il est budgétisé à CHF 0.00.				
9100.4000.10	Impôts sur la fortune des personnes physiques - année précédente	10'000.00	4'122.05	Recettes de - 5'877.95
MCH2 engendre le fait qu'il n'y a plus de recettes à prévoir pour la fiscalité des années antérieures, car celle-ci est provisionné dans les comptes directement. Le montant estimé a dû être mis dans les comptes 2022 lors du bouclage de ceux-ci. Il en résulte une différence d'estimation. Une adaptation sera mise en oeuvre pour le budget 2025.				
9100.4000.15	Impôts sur la fortune des personnes physiques - années antérieures	0.00	12'775.00	Recettes de + 12'775.00
MCH2 engendre le fait qu'il n'y a plus de recettes à prévoir pour la fiscalité des années antérieures, car celle-ci est provisionné dans les comptes directement. Le montant estimé a dû être mis dans les comptes 2022 lors du bouclage de ceux-ci. Il en résulte une différence d'estimation.				
9100.4002.00	Impôt à la source	3'000.00	-2'504.65	Recettes de - 5'504.65
Le canton nous a attribué des impôts à la source en 2022, en lien avec la fiscalité 2021, montants qui nous ont été repris en 2023 (plus de CHF 10'000.00).				
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale	15'800.00	21'000.00	Recettes de + 5'200.00
MCH2 engendre le fait qu'il n'y a plus de recettes à prévoir pour la fiscalité des années antérieures, car celle-ci est provisionné dans les comptes directement. Le montant estimé a déjà dû être mis dans les comptes 2022. Il en résulte une différence d'estimation, car le potentiel de cet impôt foncier avait été, au niveau du budget, réparti en fonction des AT à recevoir pour les années précédentes et de l'année en cours. Une adaptation sera mise en oeuvre pour le budget 2025.				
9101.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values	0.00	79'666.25	Recettes de + 79'666.25
Ce poste fiscal est totalement aléatoire de vente de biens immobiliers. Ce sont des faits très rares dans notre commune. Par prudence, il est budgétisé à CHF 0.00.				

COMMUNE DE VILLARSEL-SUR-MARLY

ETAT DU CAPITAL PROPRE

		Situation au 01.01.2023	Augmentations	Diminutions	Situation au 31.12.2023
290	Financement spéciaux enregistrés sous capital propre	45 297,50	891,00	5 990,25	40 198,25
29001.00	Financement spécial, approvisionnement en eau - équilibre du cpte	6 606,90	-	490,55	6 116,35
29001.01	Financement spécial, approvisionnement en eau - maintien valeur	8 100,15	-	939,00	7 161,15
29002.00	Financement spécial, traitement des eaux usées - équilibre du cpte	2 718,20	891,00	-	3 609,20
29002.02	Financement spécial, traitement des eaux usées - maintien valeur	26 169,55	-	2 858,00	23 311,55
29003.00	Financement spécial, élimination des déchets - équilibre du cpte	1 664,40	-	1 664,40	-
29003.01	Financement spécial, élimination des déchets - maintien valeur	-	-	-	-
29004.00	Financement spécial, service du feu - équilibre du cpte	38,30	-	38,30	-
295	Réserves liées au retraitement (MCH2)	233 110,25	-	25 923,35	207 186,90
29500.00	Réserves liées au retraitement du patrimoine administratif	233 110,25	-	25 923,35	207 186,90
29501.00	Approvisionnement en Eau	-	-	-	-
29502.00	Traitement des Eaux usées	-	-	-	-
296	Réserves liées au retraitement (MCH2)	-	-	-	-
29600.00	Réserves liées au retraitement du patrimoine financier	-	-	-	-
299	Excédent ou découvert du bilan	691 276,03	29 715,75	-	720 991,78
29900.00	Résultat annuel	-	29 715,75	-	29 715,75
29990.00	Résultat cumulé des années précédentes	691 276,03	-	-	691 276,03
29	CAPITAL PROPRE	969 683,78	30 606,75	31 913,60	968 376,93

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction	Durée d'utilisation / d'amortissement totale	Valeur au bilan au 01.01.2022	Réévaluation MCH2	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 01.01.2023	Vente	Amortissement annuel planifié 2023	Investissements 2023	Valeur résiduelle au 31.12.2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF			554 220,65		9,00	249 974,30	22 202,40	250 318,90	-	22 469,40	13 996,85	241 846,35
1400	Terrains (bâti et non bâti)		1,00		1,00			1,00		-		1,00
14000.00	Terrains communaux (parquets)		1,00		1,00	-	-	1,00	-	-		1,00
		antérieur à 2002	1,00		1,00	-	-	1,00	-	-		1,00
1401	Routes et voies de communication		245 128,35		-	129 855,15	12 145,45	118 759,70	-	12 197,95	13 996,85	120 558,60
14010.00	Aménagement routes, trottoirs et bandes cyclables		90 076,05		-	64 057,70	4 451,30	60 656,40	-	4 503,80	13 996,85	70 149,45
		2 014	73 020,00	20	-	43 812,00	3 651,00	40 161,00	-	3 651,00		36 510,00
		2 014	-16 515,00	20	-	-9 909,00	-825,75	-9 083,25	-	-825,75		-8 257,50
		2 020	14 806,25	20	-	13 325,65	740,30	12 585,35	-	740,30		11 845,05
		2 021	17 714,80	20	-	16 829,05	885,75	15 943,30	-	885,75		15 057,55
		2 022	1 050,00	20	-	-	-	1 050,00	-	52,50		997,50
		2 023		20	-	-	-	-	-	-	16 213,35	16 213,35
		2 023		20	-	-	-	-	-	-	-2 216,50	-2 216,50
14010.01	Réfections routes, routes AF et talus		149 205,10		-	62 059,95	7 460,25	54 599,70	-	7 460,25		47 139,45
		2 006	61 774,00	20	-	12 354,80	3 088,70	9 266,10	-	3 088,70		6 177,40
		2 009	61 155,00	20	-	21 404,25	3 057,75	18 346,50	-	3 057,75		15 288,75
		2 009	-18 346,00	20	-	-6 421,10	-917,30	-5 503,80	-	-917,30		-4 586,50
		2 015	7 550,00	20	-	4 907,50	377,50	4 530,00	-	377,50		4 152,50
		2 016	712,00	20	-	498,40	35,60	462,80	-	35,60		427,20
		2 017	1 050,00	20	-	787,50	52,50	735,00	-	52,50		682,50
		2 018	29 680,00	20	-	23 744,00	1 484,00	22 260,00	-	1 484,00		20 776,00
		2 019	5 630,10	20	-	4 784,60	281,50	4 503,10	-	281,50		4 221,60
14010.02	Place pour vélo		4 400,00		-	2 464,00	176,00	2 288,00	-	176,00		2 112,00
		2 011	4 400,00	25	-	2 464,00	176,00	2 288,00	-	176,00		2 112,00
14010.03	Marquage du carrefour		1 447,20		-	1 273,50	57,90	1 215,60	-	57,90		1 157,70
		2 019	1 447,20	25	-	1 273,50	57,90	1 215,60	-	57,90		1 157,70
1402	Aménagement des cours d'eau		596,00		-	298,00	14,90	283,10	-	14,90		268,20
14020.00	Correction des eaux - endiguements		596,00		-	298,00	14,90	283,10	-	14,90		268,20
		2 002	596,00	40	-	298,00	14,90	283,10	-	14,90		268,20
1403	Autres ouvrages de génie civil		66 135,60		3,00	29 854,30	2 316,20	27 541,10	-	2 316,20		25 224,90
14030.00	Ouvrages de génie civil - Abornement		44 445,60		1,00	11 148,20	1 777,85	9 371,35	-	1 777,85		7 593,50
		2 002	11 700,85	25	-	2 339,85	468,05	1 871,80	-	468,05		1 403,75
		2 003	9 000,00	25	-	2 160,00	360,00	1 800,00	-	360,00		1 440,00
		2 004	23 744,75	25	1,00	6 648,35	949,80	5 699,55	-	949,80		4 749,75
14030.10	Mur d'urnes du cimetière		4 100,45		-	2 276,50	123,00	2 153,50	-	123,00		2 030,50
		2 003	571,00	33,33	-	313,75	17,15	296,60	-	17,15		279,45
		2 007	2 827,00	33,33	-	1 555,00	84,80	1 470,20	-	84,80		1 385,40
		2 008	702,45	33,33	-	407,75	21,05	386,70	-	21,05		365,65
14031.00	Approvisionnement en eau		2 126,45		1,00	2 262,25	26,60	2 236,65	-	26,60		2 210,05
		2 005	-1 600,00	80	-	-1 260,00	-20,00	-1 240,00	-	-20,00		-1 220,00
		2 006	888,80	80	-	711,05	11,10	699,95	-	11,10		688,85
		2 006	-1 900,00	80	-	-1 520,00	-23,75	-1 496,25	-	-23,75		-1 472,50
		2 012	-1 870,00	80	-	-1 636,25	-23,35	-1 612,90	-	-23,35		-1 589,55
		2 012	-4 172,35	80	-	-3 650,80	-52,15	-3 598,65	-	-52,15		-3 546,50
		2 012	5 800,00	80	-	5 075,00	72,50	5 002,50	-	72,50		4 930,00
		2 015	4 980,00	80	1,00	4 543,25	62,25	4 482,00	-	62,25		4 419,75

Compte / Num. d'immobilisation	Désignation	Année d'acquisition / de construction	Valeur d'acquisition / coût de construction	Durée d'utilisation / d'amortissement totale	Valeur au bilan au 01.01.2022	Réévaluation MCH2	Amortissements cumulés	Valeur au bilan au 01.01.2023	Vente	Amortissement annuel planifié 2023	Investissements 2023	Valeur résiduelle au 31.12.2023
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF SUITE												
14031.01	Compteurs d'eau		282,00		-	211,50	14,10	197,40	-	14,10	-	183,30
		2 017	282,00	20	-	211,50	14,10	197,40	-	14,10	-	183,30
14031.02	Vannes de réseau et remplacement purgeur-aérateur		4 930,00		-	3 451,00	246,50	3 204,50	-	246,50	-	2 958,00
		2 016	4 930,00	20	-	3 451,00	246,50	3 204,50	-	246,50	-	2 958,00
14032.00	Traitement des eaux usées		10 251,10		1,00	10 504,85	128,15	10 377,70	-	128,15	-	10 249,55
		2 002	1 961,30	80	-	1 471,30	24,50	1 446,80	-	24,50	-	1 422,30
		2 004	18 574,95	80	-	14 395,35	232,20	14 163,15	-	232,20	-	13 930,95
		2 004	-4 323,90	80	-	-3 351,00	-54,05	-3 296,95	-	-54,05	-	-3 242,90
		2 005	-2 445,25	80	-	-1 925,90	-30,55	-1 895,35	-	-30,55	-	-1 864,80
		2 005	-800,00	80	-	-630,00	-10,00	-620,00	-	-10,00	-	-610,00
		2 006	-14 884,00	80	-	-11 907,20	-186,05	-11 721,15	-	-186,05	-	-11 535,10
		2 007	13 643,45	80	-	11 085,20	170,55	10 914,65	-	170,55	-	10 744,10
		2 008	-17 164,40	80	-	-14 160,70	-214,55	-13 946,15	-	-214,55	-	-13 731,60
		2 008	3 386,65	80	-	2 793,75	42,35	2 751,40	-	42,35	-	2 709,05
		2 011	24 442,90	80	-	21 081,85	305,55	20 776,30	-	305,55	-	20 470,75
		2 011	-18 171,20	80	-	-15 672,55	-227,15	-15 445,40	-	-227,15	-	-15 218,25
		2 012	-10 527,20	80	-	-9 211,20	-131,60	-9 079,60	-	-131,60	-	-8 948,00
		2 016	-16 000,00	80	-	-14 800,00	-200,00	-14 600,00	-	-200,00	-	-14 400,00
		2 019	32 557,80	80	1,00	31 335,95	406,95	30 930,00	-	406,95	-	30 523,05
1404	Bâtiments		234 342,10		2,00	86 733,65	6 400,65	101 323,00	-	7 030,35	-	94 292,65
14040.00	Bâtiments - maisons communales		211 896,30		1,00	84 991,60	6 305,60	80 398,00	-	6 356,95	-	74 041,05
		Ant. à 2002	188 915,85	33,33	-	69 898,35	5 667,50	64 230,85	-	5 667,50	-	58 563,35
		2 002	1 059,40	33,33	-	423,40	31,80	391,60	-	31,80	-	359,80
		2 008	5 990,00	33,33	-	3 474,20	179,70	3 294,50	-	179,70	-	3 114,80
		2 011	5 500,00	33,33	-	3 685,00	165,00	3 520,00	-	165,00	-	3 355,00
		2 012	899,85	33,33	-	629,85	27,00	602,85	-	27,00	-	575,85
		2 018	7 820,20	33,33	1,00	6 880,80	234,60	6 647,20	-	234,60	-	6 412,60
		2 022	1 711,00	33,33	-	-	-	1 711,00	-	-	-	1 659,65
14040.10	Bâtiments - local de pompe		22 445,80		1,00	1 742,05	95,05	20 925,00	-	673,40	-	20 251,60
		2 007	3 168,80	33,33	1,00	1 742,05	95,05	1 648,00	-	95,05	-	1 552,95
		2 022	19 277,00	33,33	-	-	-	19 277,00	-	578,35	-	18 698,65
1406	Biens meubles		8 017,60		3,00	3 233,20	1 325,20	2 411,00	-	910,00	-	1 501,00
14060.00	Véhicules, machines		4 900,00		1,00	1 469,00	490,00	980,00	-	490,00	-	490,00
		2 015	4 900,00	10	1,00	1 469,00	490,00	980,00	-	490,00	-	490,00
14060.01	Mobilier, matériel		1 700,00		1,00	849,00	170,00	680,00	-	170,00	-	510,00
		2 017	1 700,00	10	1,00	849,00	170,00	680,00	-	170,00	-	510,00
14060.03	Matériel informatique		1 000,00		-	915,20	665,20	750,00	-	250,00	-	500,00
		2 019	2 160,65	4	-	540,20	540,20	-	-	-	-	-
		2 021	500,00	4	-	375,00	125,00	250,00	-	125,00	-	125,00
		2 022	500,00	4	-	-	-	500,00	-	125,00	-	375,00
14060.05	Vignettes ordures ménagères		417,60		1,00	-	-	1,00	-	-	-	1,00
		2 012	417,60	10	1,00	-	-	1,00	-	-	-	1,00

COMMUNE DE VILLARSEL-SUR-MARLY

LISTE DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

31.12.2022

31.12.2023

Association Gérine - Nesslerera	11 204,52	10 223,75
Réseau Santé de la Sarine	9 905,90	10 893,60
Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut Lac français	25 414,00	25 062,00
Groupement d'adduction d'eau Le Mouret & environs	-	-
<hr/>		
Total engagements hors bilan	46 524,42	46 179,35
<hr/> <hr/>		

COMMUNE DE VILLARSEL-SUR-MARLY

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET	-247,10%	bon
2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT	194,61%	haute conjoncture
3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS	-0,65%	bon
4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS	14,11%	très bon
5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS	6,23%	effort d'investissement faible
6. PART DU SERVICE DE LA DETTE	8,74%	charge acceptable
7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS	-8 788	patrimoine net
8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT	10,15%	moyen

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

1. TAUX D'ENDETTEMENT NET

Capitaux de tiers		20	69 900,11
Part de la commune aux dettes nettes des associations intercommunales	+		46 179,35
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	-
Patrimoine financier	-	10	757 580,54
= Dette nette			-641 501,08
Revenus fiscaux		40	259 614,40
TAUX D'ENDETTEMENT NET			-247,10%
(Dette nette / Revenus fiscaux)			

Remarques:

Des revenus fiscaux inhabituels et uniques (droits de succession, impôts sur les gains immobiliers, etc.) peuvent influencer la valeur de l'indicateur et leurs effets doivent être pris en compte lors de l'interprétation de l'indicateur ou lors de comparaisons.

Valeurs indicatives:

- < 100% bon
- 100% – 150% suffisant
- > 150% mauvais

L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

2. DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			29 715,75
Amortissement du PA	+	33	30 723,65
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	891,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	2 193,25
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	-
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	25 923,35
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			33 213,80
Immobilisations corporelles		50	16 213,35
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	3 070,00
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			19 283,35
Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF		60	-
Remboursements	+	61	-
Vente d'immobilisations incorporelles	+	62	-
Subventions d'investissements acquises	+	63	2 216,50
Remboursement de prêts	+	64	-
Transfert de participations	+	65	-
Remboursement de propres subventions d'investissement	+	66	-
Recettes d'investissement extraordinaires	+	68	-
= Recettes d'investissement			2 216,50
Investissements bruts			19 283,35
Recettes d'investissement	-		2 216,50
= Investissements nets			17 066,85
DEGRÉ D'AUTOFINANCEMENT			194,61%
(Autofinancement / Investissements nets)			

Valeurs indicatives:

A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle :

Haute conjoncture : > 100%

Cas normal : 80 -100%

Récession : 50 – 80%

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

3. PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS

Charges d'intérêt		340	28,15
Revenus des intérêts	-	440	2 153,54
= Charges d'intérêts net			-2 125,39
Revenus fiscaux		40	259 614,40
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	24 566,65
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	3 442,54
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	2 193,25
Revenus de transfert	+	46	37 452,83
Revenus extraordinaires	+	48	25 923,35
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	25 923,35
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			327 269,67
PART DES CHARGES D'INTÉRÊTS			-0,65%
(Charges d'intérêts net / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- 0% – 4% bon
- 4% – 9% suffisant
- > 9% mauvais

Cet indicateur renseigne sur la part du «revenu disponible» absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manoeuvre est élevée

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

4. DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS

Engagements courants		200	-
Part de la commune aux dettes brutes des associations intercommunales	+		46 179,35
Engagements financiers à court terme	+	201	-
Instruments financiers dérivés	-	2016	-
Engagements financiers à long terme	+	206	-
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	-
= Dette brute			46 179,35
Revenus fiscaux		40	259 614,40
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	24 566,65
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	3 442,54
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	2 193,25
Revenus de transfert	+	46	37 452,83
Revenus extraordinaires	+	48	25 923,35
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	25 923,35
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			327 269,67
DETTE BRUTE PAR RAPPORT AUX REVENUS			14,11%
(Dette brute / revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- < 50% très bon
- 50% – 100% bon
- 100% – 150% moyen
- 150% – 200% mauvais
- > 200% critique

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

5. PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Immobilisations corporelles		50	16 213,35
Investissements pour le compte de tiers	+	51	-
Immobilisations incorporelles	+	52	3 070,00
Prêts	+	54	-
Participations et capital social	+	55	-
Propres subventions d'investissements	+	56	-
Investissements extraordinaires	+	58	-
= Investissements bruts			19 283,35

Charges de personnel		30	37 083,55
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	+	31	70 021,67
Réévaluations sur créances	-	3180	2 441,85
Charges financières	+	34	528,15
Réévaluations, immobilisations PF	-	344	-
Charges de transfert	+	36	185 066,75
Réévaluations, emprunts PA	-	364	-
Réévaluations, participations PA	-	365	-
Amortissements, subventions d'investissements	-	366	-
Charges de personnel extraordinaires	+	380	-
Charges de biens et service et charges d'exploitation extraordinaires	+	381	-
Charges financières extraordinaires (avec incidence sur la trésorerie)	+	3840	-
Charges de transfert extraordinaires	+	386	-
= Dépenses courantes			290 258,27

Dépenses courantes			290 258,27
Investissements bruts	+		19 283,35
Dépenses totales			309 541,62

PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

(Investissements bruts / Dépenses totales)

6,23%

Valeurs indicatives:

- < 10% effort d'investissement faible
- 10% – 20% effort d'investissement moyen
- 20% – 30% effort d'investissement élevé
- > 40% effort d'investissement très élevé

Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

6. PART DU SERVICE DE LA DETTE

Charges d'intérêts		340	28,15
Revenus des intérêts	-	440	2 153,54
Amortissements du patrimoine administratif	+	33	30 723,65
Réévaluations emprunts patrimoine administratif	+	364	-
Réévaluations participations patrimoine administratif	+	365	-
Amortissements subventions d'investissements	+	366	-
Dissolutions des subventions d'investissements portées au passif	-	466	-
= Service de la dette			28 598,26

Revenus fiscaux		40	259 614,40
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	24 566,65
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	3 442,54
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	2 193,25
Revenus de transfert	+	46	37 452,83
Revenus extraordinaires	+	48	25 923,35
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	25 923,35
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			327 269,67

PART DU SERVICE DE LA DETTE

(Service de la dette / Revenus courants)

8,74%

Valeurs indicatives:

< 5% charge faible

5% – 15% charge acceptable

> 15% charge forte

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

7. DETTE NETTE PAR HABITANT EN FRANCS

Capitaux de tiers		20	69 900,11
Part de la commune aux dettes nettes des associations intercommunales	+		46 179,35
Subventions d'investissements inscrites au passif	-	2068	-
Patrimoine financier	-	10	757 580,54
= Dette nette			-641 501,08
Population résidente permanente			73,00
DETTE NETTE PAR HABITANT			-8 788
(Dette nette / Population résidente permanente)			

Valeurs indicatives:

< 0 CHF patrimoine net

0 – 1'000 CHF endettement faible

1'001 – 2'500 CHF endettement moyen

2'501 – 5'000 CHF endettement important

> 5'000 CHF endettement très important

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

INDICATEURS FINANCIERS MCH2 - exercice 2023

Veillez saisir les chiffres en valeur absolue (pas de signe négatif)

8. TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Solde du compte de résultats			29 715,75
Amortissement du PA	+	33	30 723,65
Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	35	891,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	45	2 193,25
Réévaluations emprunts PA	+	364	-
Réévaluations participations PA	+	365	-
Amortissements des subventions d'investissements	+	366	-
Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	-	466	-
Amortissements supplémentaires	+	383	-
Amortissements suppl. des prêts, participations et subventions d'investissements	+	387	-
Dissolution suppl. des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Attributions au capital propre	+	389	-
Prélèvements sur le capital propre	-	489	25 923,35
Réévaluations PA	-	4490	-
= Autofinancement			33 213,80
Revenus fiscaux		40	259 614,40
Patentes et concessions	+	41	-
Taxes	+	42	24 566,65
Revenus divers	+	43	-
Revenus financiers	+	44	3 442,54
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+	45	2 193,25
Revenus de transfert	+	46	37 452,83
Revenus extraordinaires	+	48	25 923,35
Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	-	487	-
Prélèvement sur le capital propre	-	489	25 923,35
Prélèvement sur réserve liée au retraitement	+	4895	-
= Revenus courants			327 269,67
TAUX D'AUTOFINANCEMENT			10,15%
(Autofinancement / Revenus courants)			

Valeurs indicatives:

- > 20% bon
- 10% – 20% moyen
- < 10% mauvais

Cet indice renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.